

Commission de la Défense

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024

Ordre du jour :

1. Réunion jointe

Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

I. Consultation au sujet de deux nouvelles participations de la Lëtzebuurger Arméi (article 1^{er} (4) de la loi de 1992) :

- à la Force pour le Kosovo (KFOR) de l'OTAN;
- au Groupement tactique de l'Union européenne (« EU Battlegroup »)

II. Information trimestrielle sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg (Article 1^{er} (6) de la loi de 1992)

2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Défense

Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard (en rempl. de Mme Sam Tanson), Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, Mme Octavie Modert (en rempl. de M. Emile Eicher), Mme Alexandra Schoos (en rempl. de M. Tom Weidig), membres de la Commission de la Défense

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Liz Braz, Mme Djuna Bernard (en rempl. de Mme Sam Tanson), Mme Corinne Cahen (en rempl. de Mme Lydie Polfer), M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, Mme Octavie Modert (en rempl. de M. Emile Eicher), membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Coordination générale ; Mme Nadine Thomas, Mme Julie Oppermann, Département politique et relations internationales ; M. Michael Schuster, Attaché de presse, de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Lëtzebuenger Arméi :

Gen Steve Thull, Chef d'État-Major, LtCol Paul Reding, Chef de Département, Département « Opérations »

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Simone Beissel, M. Marc Goergen, membres de la Commission de la Défense

M. Paul Galles, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission de la Défense

*

1. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

I. Consultation au sujet de deux nouvelles participations de la Lëtzebuenger Arméi (article 1^{er} (4) de la loi de 1992)

Monsieur le Président de la Commission de la Défense ouvre la réunion en expliquant que le choix de la date de celle-ci au début des vacances d'été s'explique non seulement par l'échéance légale de l'information trimestrielle sur les missions de l'Armée, mais aussi par la consultation nécessaire des commissions parlementaires sur deux nouvelles participations de l'Armée, laquelle ne pouvait pas avoir lieu plus tôt, puisque ces deux missions ont obtenu l'accord de principe du Gouvernement ce matin.

Il importe pour Madame la Ministre et la Défense de rester solidaire par la participation à des missions et de continuer à s'engager sous forme de « boots on the ground ».

Concernant la KFOR, la Lëtzebuenger Arméi était déjà présente au Kosovo de 1999 à 2017. Le nouvel engagement est proposé pour un an, du 15 avril 2025 jusqu'au 15 avril 2026. Pour être plus flexible, la période couverte s'étend du 1^{er} avril 2025 au 31 mai 2026. Cette participation s'inscrit également dans le cadre de la réduction temporaire de la présence luxembourgeoise en Roumanie à partir de mars 2025 pour la durée d'un an, cette pause opérationnelle servant à introduire les nouveaux véhicules CLRV¹ dans l'Armée.

Le Groupement tactique de l'Union européenne (« EU Battlegroup »/EUBG) 2025 est constitué sur base de l'article 43, paragraphe 1^{er} du Traité sur l'Union européenne qui

¹ Command, Liaison and Reconnaissance Vehicles (véhicules de commandement, de liaison et de reconnaissance)

dispose que « 1. Les missions visées à l'article 42, paragraphe 1², dans lesquelles l'Union peut avoir recours à des moyens civils et militaires, incluent les actions conjointes en matière de désarmement, les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de conseil et d'assistance en matière militaire, les missions de prévention des conflits et de maintien de la paix, les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits. Toutes ces missions peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris par le soutien apporté à des pays tiers pour combattre le terrorisme sur leur territoire. ».

La Boussole stratégique (Strategic Compass), adoptée par le Conseil européen le 25 mars 2022, prévoit de « développer une capacité de déploiement rapide de l'UE, qui nous permettra de déployer rapidement jusqu'à 5 000 militaires dans des environnements hostiles en réaction à différents types de crises ». Cette « Rapid Deployment Capacity » (RDC) étant mobilisée en cas de besoin, Madame la Ministre souligne l'importance d'être paré à toutes les éventualités, comme l'évolution de la situation sécuritaire n'est pas connue, et de continuer à prendre au sérieux la responsabilité qu'a le Luxembourg dans le cadre de l'Union européenne (UE). D'où la proposition de participer à ce groupement tactique pour l'année 2025 en mettant à disposition des capacités luxembourgeoises. Le personnel luxembourgeois ne sera déployé que si le EUBG est activé suite à une décision unanime du Conseil européen.

- à la Force pour le Kosovo (KFOR) de l'OTAN

Contexte

Le Gen Thull rappelle que la guerre du Kosovo a commencé le 6 mars 1998 et a pris fin le 10 juin 1999 avec la résolution 1244 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU³. Celui-ci a « Résolu à remédier à la situation humanitaire grave qui existe au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et à faire en sorte que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et liberté, » et décidé le « déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de présences internationales civile et de sécurité dotées du matériel et du personnel appropriés, en tant que de besoin, (...) ».

Après la déclaration par le Kosovo de son indépendance en février 2008, l'OTAN⁴ a décidé d'y maintenir sa présence « sur la base de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Depuis lors, elle a aidé à maintenir un environnement sûr et sécurisé et à préserver la liberté de mouvement de toute la population et de toutes les communautés du Kosovo. »⁵. La nécessité de cette présence s'est vérifiée particulièrement en 2023 avec les tensions au nord du Kosovo.

Historique de la participation de la Lëtzebuurger Armée

De 1999 à 2017, l'Armée a déployé des détachements au Kosovo qui étaient intégrés d'abord dans des contingents belges, ensuite français et qui étaient finalement, à partir de mars 2011, subordonnés directement au quartier général de la KFOR. Pendant les 18 ans de la participation luxembourgeoise, presque 1 200 militaires ont ainsi été déployés, formant successivement 52 pelotons.

² Traité sur l'Union européenne, Section 2 - DISPOSITIONS CONCERNANT LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE (articles 42-46), article 42, paragraphe 1^{er}: « 1. La politique de sécurité et de défense commune fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune. Elle assure à l'Union une capacité opérationnelle s'appuyant sur des moyens civils et militaires. L'Union peut y avoir recours dans des missions en dehors de l'Union afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la charte des Nations unies. L'exécution de ces tâches repose sur les capacités fournies par les États membres. »

³ Organisation des Nations Unies (United Nations – UN)

⁴ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO – North Atlantic Treaty Organization)

⁵ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_52060.htm

La raison de la fin de la participation de l'Armée à la KFOR en 2017 se trouve dans le contexte de l'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie, laquelle a amené l'OTAN à aller de nouveau vers la mise en place d'unités plus grandes pour être prête à intervenir en cas d'urgence. Le Luxembourg a alors pris la décision de participer à ces unités appelées VJTF⁶ et a tenu disponibles pour un éventuel déploiement 120 militaires en 2019. Une présence simultanée au Kosovo n'était pas possible ; le retrait de l'Armée du Kosovo était donc dû à la nouvelle situation géopolitique.

Participation de la Lëtzebuurger Arméi

Ayant déjà mentionné les tensions au nord du Kosovo en 2023, le Gen Thull informe les députés que le chef militaire des troupes de l'OTAN au Kosovo (COMKFOR) a identifié comme « critical shortfall » (insuffisance critique) de la Force pour le Kosovo la surveillance aérienne. Le Luxembourg apportera ainsi une contribution « Air Surveillance » (AS) à la KFOR avec la mission de recherche d'informations et de renseignements au moyen de drones. Pour la première fois, le contingent, qui se composera de 12 militaires luxembourgeois et belges, sera placé sous la direction du Luxembourg. Afin d'avoir de la flexibilité, un maximum de 10 militaires luxembourgeois sera prévu.

L'Armée s'engagera pour un an à partir du 15 avril 2025 avec deux contingents, chacun déployé pour six mois. Afin de disposer du temps de préparation de la mission et, à la fin, du temps pour le rapatriement du matériel, la période couverte par le règlement grand-ducal à prendre s'étendra du 1^{er} avril 2025 au 31 mai 2026.

La livraison des nouveaux véhicules CLRV commencera l'année prochaine, des prototypes arrivant déjà cette année en septembre. L'entraînement de reconnaissance effectué jusqu'à présent sur les PRV⁷ (« dingos ») sera transféré sur les CLRV. La mission de reconnaissance en Roumanie ne pourra pas être exécutée pendant ce temps. Pour compenser la réduction de la présence sur le terrain (« boots on the ground ») et montrer que le Luxembourg est un allié solidaire, l'Armée, disposant de la capacité nécessaire, s'engage dans la KFOR.

Le Kosovo mesure du nord au sud environ 140 km et d'est en ouest environ 120 km. Le système utilisé par l'Armée a une portée de 80-100 km, ce qui permettra, vu le stationnement du détachement au nord de Pristina, à Novo Selo, de couvrir avec la capacité de drones la zone frontalière critique pour voir comment évolue la situation.

La KFOR se composera de 4 500 membres de 28 nations. Les tâches du détachement belgo-luxembourgeois consisteront à surveiller au nord la frontière avec la Serbie, ainsi que des communes problématiques où vivent des minorités serbes. En outre, sur base d'informations spécifiques, le détachement interviendra aux endroits concernés et pour des événements particuliers. Enfin, des informations sur le trafic illégal seront recherchées et transmises par le commandant de la KFOR à la Police.

Pour les 4 pilotes de drone de l'Armée, il y aura une rotation tous les trois mois pour permettre à chacun de prendre part à une intervention opérationnelle.

Le commandant de la KFOR (COMKFOR) est un général deux étoiles.

Les 12 membres du détachement mixte se répartissent entre :

- la KIFC⁸, avec un « Fusion Analyst » belge ; dans cette cellule sont regroupées et analysées toutes les informations, sur base desquelles est décidé du type d'opération à

⁶ Very High Readiness Joint Task Force (force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation)

⁷ Protected Reconnaissance Vehicle

⁸ KFOR Intelligence Fusion Cell, placée sous l'autorité de l'ACOS J2 (Assistant Chief of Staff J2 – Sous-chef d'état-major)

mener ; le COMKFOR est ainsi constamment informé avec précision sur la situation dans sa zone d'intervention ;

- le ISRBN :

La KFOR comprend 5 bataillons, dont le « Intelligence Surveillance and Reconnaissance Battalion » (ISRBN, bataillon de surveillance et de reconnaissance du renseignement). Normalement, une unité d'une douzaine de membres serait intégrée dans un peloton ; au moins deux pelotons composent une compagnie, plusieurs compagnies forment un bataillon. Toutefois, cette capacité de surveillance aérienne se voit attribuer une importance telle que le commandant du bataillon y veut avoir un accès direct. Le chef du détachement « Air Surveillance » (AS) belgo-luxembourgeois sera pour cette raison directement intégré dans l'état-major du bataillon ISR (EM Bn) ; il s'agit d'un « IMINT Analyst »⁹, dont la fonction consiste à transmettre les informations obtenues de l'analyse des images et vidéos au commandant qui prendra ses décisions sur base de ces informations.

L'état-major (HQ – headquarters) du bataillon se trouve à Pristina Camp Film City, ce qui sera le lieu de travail du « Fusion Analyst » et du « IMINT Analyst ». Celui des 10 autres membres, c'est-à-dire du détachement AS proprement dit, se trouve au nord de Pristina, à Novo Selo.

Le système déployé se compose de trois drones X-300 Integrator (au nombre de trois pour assurer à tout moment l'intervention d'un drone), d'un MK-4 Launcher pour le lancement des drones et d'un MK-3 Receiver pour leur récupération.

Dépenses liées au déploiement

Les coûts de participation de la Lëtzebuurger Armée à la KFOR s'élèvent au total à environ 1 151 272 € imputés au budget de l'Armée et se composent des frais de transport, de soutien de vie au camp et besoins personnels, des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix et des frais d'aménagement d'une zone de maintenance, de lancement et de recouvrement des drones.

Déroulement de la procédure

Ce matin, le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe à la participation de l'Armée à la KFOR.

Par la présente réunion, les deux commissions parlementaires sont consultées au sujet de cette participation.

Ensuite, l'avant-projet de règlement grand-ducal sera soumis au Conseil de gouvernement pour approbation et au Conseil d'État pour avis.

Discussion

✚ En tant que ministre de la Coopération précédent, M. Franz Fayot (LSAP) a eu l'occasion de se rendre à Pristina et de prendre connaissance de la situation au nord à la frontière avec la Serbie, où les tensions se pérennisent. Monsieur le Député voudrait dès lors obtenir une appréciation générale de la situation sécuritaire de cette région qui fait partie de la zone d'intervention du détachement mixte LUX-BEL et être éclairé sur le risque encouru par celui-ci.

Monsieur le Général répond que les tensions ne sont globalement plus aussi présentes que l'année dernière, où il avait été décidé d'augmenter le nombre de militaires sur place de 300 à 400. Cette présence renforcée a contribué à calmer la situation, de sorte qu'il n'est

⁹IMINT : Imagery Intelligence (renseignement d'origine image (ROIM))

actuellement pas besoin de procéder à une nouvelle augmentation des effectifs. On pourrait dire que la situation est sous contrôle. Toutefois, en écoutant les différents COMKFOR, tous soulignent que l'absence vers l'extérieur d'hostilités, où les uns tireraient sur les autres, ne permet pas pour autant de considérer la fin de la présence militaire. En effet, on ne peut pas être sûr que le conflit n'éclate de nouveau du jour au lendemain sans cette présence.

De manière générale, on peut dire que la situation est absolument sous contrôle, on ne se trouve pas en situation de guerre imminente, mais il importe de maintenir des troupes sur place.

En particulier, étant juste de retour d'un séjour d'une semaine en mission de reconnaissance dans cette zone, le LtCol Reding complète par les deux remarques suivantes :

- 1) suivant les membres de la branche « Intelligence » de la KFOR, c'est-à-dire les personnes qui gèrent les renseignements et qui ont présenté la situation sécuritaire, les troupes de la KFOR ne représentent pas de cible pour les groupements serbes ;
- 2) sans la présence de la KFOR, la situation pourrait effectivement dégénérer d'un moment à l'autre. Actuellement, elle se présente comme extrêmement calme, état désigné en langage militaire comme milieu permissif, ce qui signifie que les troupes de la KFOR exécutent leurs missions sans véhicules blindés ; les militaires luxembourgeois feront de même.

✚ M. Gusty Graas (DP) rappelle que les États membres de l'UE, à l'exception de cinq, ont reconnu le Kosovo comme État indépendant et souverain. Le 16 avril 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a donné un avis favorable sur la demande d'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe. Ceci ayant mené à de nouvelles tensions notamment du côté serbe, l'orateur estime que la future reconnaissance, le cas échéant, par d'autres pays engendrera ainsi des tensions supplémentaires.

Au sujet de la participation luxembourgeoise à la KFOR, M. Graas pose les questions suivantes :

- 1) La surveillance de la frontière avec la Serbie étant une des tâches du détachement belgo-luxembourgeois, quelles seront les compétences effectives des membres du détachement ? Le contrôle d'identité en fait-il partie ?
- 2) Comment fonctionne concrètement la récupération des drones par le MK-3 Receiver ?

Ad 1) :

Le Gen Thull répond que le rôle des Luxembourgeois ne consistera pas à effectuer des interventions sur le terrain, tel un contrôle d'identité, mais à faire voler les drones au-dessus des portions de terrain désignées par le commandement de l'opération. En cas de constat, sur base des informations ainsi obtenues, d'un quelconque trafic, le commandement doit en être informé pour pouvoir prendre les décisions nécessaires et engager les unités adaptées.

Ad 2) :

La récupération par le MK-3 Receiver n'endommage pas le drone, assure le Gen Thull. Le drone s'emberlificote dans le câble du MK-3 Receiver et tombe¹⁰.

✚ M. Félix Eischen (CSV) s'intéressant au nombre et au degré de protection des nouveaux véhicules par rapport à celui des « dingos », de même qu'au sort de ceux-ci, le Gen Thull indique que le degré de protection des véhicules CLRV est globalement plus élevé que celui des « dingos ». La coque présente le même degré, alors que le niveau de protection d'autres éléments est plus haut.

¹⁰ <https://beldefnews.mil.be/premier-vol-en-belgique-pour-lintegrator/?lang=fr>

L'Armée recevra 80 CLRV. Au cours de la réunion du 2 juin 2021 de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense, dans le cadre des travaux relatifs au projet de loi 7852 (CLRV), le Gen Thull avait expliqué à ce sujet ce qui suit :

L'Armée « dispose de deux types de véhicules. Le plus ancien est le HMMWV UA¹¹ (Hummer), en service à l'Armée depuis 1996 et donc 29 ans de service en 2025 au moment du remplacement prévu. Les trois éléments à considérer pour un véhicule tactique sont la plateforme, le système radios et l'équipement d'armement. L'état de vétusté de ces trois éléments du Hummer est tel qu'une actualisation n'est plus possible ; en particulier, l'absence totale de protection du tireur en tourelle ne correspond nullement aux standards actuels. Une des deux compagnies engagées dans le cadre de l'OTAN est entièrement équipée avec ce type de véhicule, ce qui signifie que 42 Hummer sont à remplacer.

Le second type est le PRV (DINGO), en service à l'Armée depuis 2010 et actuellement utilisé en mission au Mali. Au moment du remplacement en 2025, le PRV aura 15 ans de service. Si la plateforme est encore en parfait état de marche, une étude effectuée en 2018 a révélé qu'une mise à niveau du système radios/jammers¹²/électronique et du système d'armement aurait dépassé les coûts d'un remplacement total du véhicule.

Par conséquent, la décision a été prise de remplacer les Hummer et les PRV.

Dans le cadre du NDPP¹³, le Luxembourg doit mettre à disposition deux compagnies. Actuellement, ces compagnies sont équipées respectivement de véhicules Hummer et PRV, ce qui signifie qu'elles opèrent chacune sur des véhicules totalement différents de l'autre : les équipements de radios et d'armement sont complètement différents, de même que la formation de chauffeur pour l'un et l'autre type de véhicule, le permis pour camion étant requis pour l'un, mais pas pour l'autre. La tactique varie également en fonction du véhicule. Il s'ensuit que les Hummer et PRV ne peuvent pas intervenir ensemble sur le terrain. Il est particulièrement important pour une armée de petite taille d'être flexible ; or, des soldats formés sur un Hummer ne peuvent opérer sur un PRV sans accomplir également la formation spécifique pour ce type de véhicule, laquelle s'étend aussi sur 5 à 6 mois. En raison des effectifs limités, il est difficile de former tous sur les deux types. La conséquence est un problème d'interopérabilité que l'OTAN a d'ailleurs déjà soulevé.

La décision a donc été prise d'acquérir un seul nouveau type de véhicule et en outre d'opter pour les mêmes équipements que nos partenaires voisins dans le but d'assurer l'approvisionnement en équipements pour une longue durée. ».

Pour ce qui est du sort des « dingos », l'Armée les gardera encore pour une certaine durée pendant la montée en puissance avec les CLRV pour rester déployable à tout moment en cas de besoin. Dès que les premiers pelotons seront prêts sur les nouveaux véhicules et que l'Armée pourra notamment retourner en mission en Roumanie, on pourra réfléchir sur ce qu'on pourrait faire des dingos.

 M. André Bauler (DP) s'enquérant sur le déroulement concret de la mission pour les militaires luxembourgeois, le Gen Thull fait savoir que le contingent UAV¹⁴ sera intégré au bataillon ISR ; la responsabilité logistique et le soutien relèvent intégralement de ce bataillon, lequel approvisionnera l'équipe en alimentation et en carburant.

Pour le détail du « real life support », Monsieur le Général renvoie au LtCol Reding qui indique que Novo Selo, où sera stationné le détachement, est un camp militaire normal, dont

¹¹ High Mobility Multipurpose Wheeled Vehicle (Humvee/Hummer) Up-Armored

¹² Dispositif de protection contre les « Improvised Explosive Devices » (IED)

¹³ NATO Defence Planning Process

¹⁴ Unmanned aerial vehicle

la garde est actuellement assurée par des militaires danois. Le camp compte 400-500 personnes. Les militaires luxembourgeois et belges seront logés et travailleront ensemble dans des conteneurs. Le camp est équipé d'installations sportives et d'internet et dispose d'une offre d'activités de loisirs.

- au Groupement tactique de l'Union européenne (« EU Battlegroup »(EUBG))

Contexte des groupements tactiques de l'UE

Comme il vient d'être dit, le Groupement tactique de l'Union européenne (« EU Battlegroup ») 2025 est constitué sur base de l'article 43, paragraphe 1^{er} du Traité sur l'Union européenne. Le Gen Thull explique que l'adoption de la Boussole stratégique en 2022 signifie que le modèle actuel du « Battlegroup » sera relayé par le modèle RDC (« Rapid Deployment Capacity ») (cf. ci-dessus p. 3). La différence principale se situe au niveau des effectifs : alors que le « Battlegroup » compte au maximum 1 500 membres, la RDC permettra de déployer rapidement jusqu'à 5 000 militaires, ce qui représente une montée en puissance significative.

Par ailleurs, il n'existait qu'un « battlegroup » à la fois, lequel était constitué, soit de troupes d'« Infanterie », soit de troupes de « Reconnaissance-Cavalerie », soit d'autres troupes. Il n'y avait donc pas de garantie de disposer en stand-by d'un moyen adapté à une crise concrète à gérer. Ce défaut majeur est l'une des causes pour lesquelles une décision politique d'engagement d'un « EU Battlegroup » n'a jamais été prise.

En conséquence, des changements ont été faits au niveau militaire. Deux « battlegroups » fonctionneront désormais simultanément par rotation, chacun se trouvant en stand-by pendant un an. Il s'agit d'une « staggered readiness », c'est-à-dire que les « battlegroups » seront en disponibilité pendant les premiers six mois avec un préavis de 20 jours (« disponibilité rapide ») et pendant les six mois suivants avec un préavis de 5 jours (« disponibilité expresse »). En cas d'activation, 3 000 militaires pourront ainsi être déployés et, le cas échéant, renforcés par des spécialistes en fonction des besoins sur le terrain. L'UE disposera ainsi de « battlegroups » beaucoup plus faciles à faire intervenir et qui garantiront une montée en puissance, puisque le premier groupement intervient endéans 5 jours et le second endéans 20 jours. Si on est par exemple dans une situation exigeant l'évacuation de ressortissants, la sécurité sera assurée par les « battlegroups », tandis que des spécialistes seront nécessaires pour contrôler le trafic aérien, etc.. On a donc, supplémentairement aux deux « battlegroups » de base, besoin de différents éléments de la « toolbox » militaire, lesquels font monter le nombre total de soldats au sein de la RDC à plus ou moins 5 000 militaires. De cette façon, la RDC est en mesure d'exercer réellement sa fonction sur le terrain et dans ce sens, la RDC se distingue du simple « battlegroup », peu ou pas du tout apte à un engagement réel.

L'EUBG 2025, auquel participera le Luxembourg, sera chapeauté par l'Allemagne qui, en tant que nation-cadre (« framework nation »), aura la responsabilité de l'opérationnalité des BG. En cas de déploiement, l'Eurocorps assurera le commandement de la RDC, le Gen Thull rappelant que le Luxembourg est représenté à l'Eurocorps en permanence par deux militaires.

Participation de l'Armée luxembourgeoise

La période de stand-by s'étendra pour l'Armée luxembourgeoise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le 1^{er} semestre en préavis court (20 jours) et le second semestre en préavis très court (5 jours). Outre la mise à disposition de personnel, l'Armée apportera une contribution en termes de « strategic enabler », c'est-à-dire des capacités permettant de déployer par la suite des troupes. Ces capacités sont les suivantes:

- transport aérien stratégique (« strategic airlift ») : apport de 500 heures de vol équivalent A400M¹⁵ ;
- imagerie satellitaire (« space-based surface surveillance ») : le satellite LUXEOSys, dont le lancement est prévu pour début 2025, devrait être opérationnel à partir de mi-2025 ; l'observation par satellite permettra de contribuer à réussir le déploiement d'un « battlegroup » ;
- communication satellitaire : mise à disposition de bandes passantes via le satellite GovSat-1 pour la communication stratégique, laquelle est nécessaire pour chaque opération militaire.

En termes de personnel, la contribution luxembourgeoise au renforcement de l'état-major des Forces se compose des 4 postes suivants :

- le personnel luxembourgeois détaché à l'Eurocorps :
 - 1 officier d'état-major assumant la fonction d'assistant militaire du « Force Commander » (notamment préparation des dossiers)
 - 1 sous-officier d'état-major qui aura la fonction d'« Information Manager » ;
- 1 officier spécialisé dans le domaine PECC (« Patient Evacuation Coordination Cell ») au sein de la branche médicale de l'état-major des Forces, responsable en cas d'évacuation de patients ;
- 1 sous-officier « conseiller utilisation LUXEOSys » au sein de la branche « renseignement » de l'état-major des Forces, en cas de déploiement de l'EUBG et du lancement du satellite LUXEOSys.

Le personnel luxembourgeois ne sera déployé qu'en cas d'activation de l'EUBG à la suite d'une décision unanime du Conseil européen.

Dépenses liées au déploiement

Les dépenses du déploiement, couvrant toute la contribution de l'Armée luxembourgeoise, sont estimées à 275 612 € et entièrement imputées au budget de l'Armée.

Tout comme pour la participation luxembourgeoise à la KFOR, les dépenses comprennent les frais de transport, de soutien de vie au camp et besoins personnels, ainsi que les indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Déroulement de la procédure

La participation de la Lëtzebuenger Arméi à l'EUBG a reçu ce matin l'accord de principe du Conseil de gouvernement. La présente consultation des deux commissions parlementaires sera suivie de la soumission de l'avant-projet de règlement grand-ducal au Conseil de gouvernement pour approbation et ensuite au Conseil d'État pour avis.

Discussion

 Au sujet des deux nouvelles participations de l'Armée, M. Alex Donnersbach (CSV) s'intéresse à l'impact, pour l'avenir, de tels déploiements sur l'entraînement par les officiers. Sachant que 200 militaires seront recrutés les prochaines années, l'orateur voudrait savoir si l'engagement dans de telles missions à l'étranger a un impact sur la capacité de l'Armée de former les nouvelles recrues.

Le Gen Thull précise que la question de Monsieur le Député concerne le personnel nécessaire pour mettre sur pied le bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance de

¹⁵ Avion de transport militaire ; cf. dossier parlementaire 7979

combat médian¹⁶. Or, ce domaine est complètement indépendant de celui des participations de l'Armée à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise. L'Armée a de toute façon en permanence des membres qui sont actifs dans le domaine « MED » (Medical) ; un militaire se trouve actuellement en plein entraînement. Ni son absence ni celle des deux militaires détachés à l'Eurocorps qui seront affectés à l'état-major de l'EUBG n'ont une influence sur les activités de l'Armée à Luxembourg. La question ne se poserait en outre qu'en cas d'activation de l'EUBG.

✚ M. Gusty Graas (DP) se renseignant sur la formation de l'officier spécialisé dans le domaine PECC, le Gen Thull explique que sa tâche consiste à coordonner l'évacuation de patients en cas d'accidents majeurs. La compétence requise consiste à assurer le management en situation de crise pour évacuer les patients ; une formation médicale ne fait pas partie des exigences.

*

Les commissions parlementaires donnent leur aval à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force pour le Kosovo (KFOR) de l'OTAN et au Groupement tactique de l'Union européenne (« EU Battlegroup »).

*

II. Information trimestrielle sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg (Article 1^{er} (6) de la loi de 1992)

Le LtCol Reding informe les députés que 45 militaires se trouvent actuellement en situation d'engagement opérationnel : 36 sont réellement déployés et 9 sont en stand-by à Luxembourg.

L'Armée est actuellement engagée dans trois missions de l'OTAN et trois missions de l'UE.

Les trois missions de l'OTAN sont les suivantes :

- Forward Land Forces Lituanie

L'Allemagne a le commandement de cette mission. La participation luxembourgeoise comprend trois parties :

- l'Armée livre une capacité de transport au sein du « battlegroup » allemand, par laquelle elle fournit le « real life support » et un appui aux unités pendant les exercices tactiques d'envergure ;
- elle assure une liaison satellitaire dite de « reach back » depuis la zone d'opération, à savoir la ville de Rukla, vers Potsdam, où se trouve le « Einsatzführungskommando der Bundeswehr », via la « anchor station » au Centre militaire de Diekirch ; l'Armée assure également une liaison satellitaire intra-théâtre, un « in-theatre link » entre Rukla et Pabrade ; Les liens SatCom sont surveillés à partir de Diekirch et, en cas de besoin, une équipe de spécialistes peut intervenir sur place.
- depuis quelques jours, une femme officier des systèmes d'information et de communication (SIC) est déployée pour six mois à l'état-major du eFP LTU Battle Group dans la branche « Information and Communication ».

¹⁶ Ce bataillon est un objectif capacitaire, proposé par l'OTAN en 2021 aux deux pays et formellement accepté par eux la même année, qui sera opérationnel dès 2030. Cf. [Signature de la Déclaration d'intention concernant l'implantation du bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance - Le gouvernement luxembourgeois](#)

Le LtCol Reding fait remarquer qu'actuellement, une rotation est en cours jusqu'au 30 juillet 2024, durant une semaine, de sorte que 6 personnes de plus se trouvent pour le moment sur place.

- Forward Land Forces Roumanie

Au niveau des effectifs, cette mission constitue l'effort principal de la Lëtzebuerger Armée.

Elle se déroule sous le commandement de la France.

L'Armée luxembourgeoise participe avec 27 membres :

- par un peloton de reconnaissance léger composé de 25 militaires ; sa mission consiste à contribuer sur place avec les autres unités à la posture de dissuasion (« deterrence ») ;
- par une équipe MSCT¹⁷ de 2 militaires ; sa mission consiste à mettre en place un lien satellitaire entre le théâtre d'opération et Paris (la France étant la « lead nation ») via le Centre militaire de Diekirch (lien extra-théâtre) et un réseau de liens « in-theatre » en appui des exercices tactiques d'envergure ayant lieu deux fois par an.

À partir de mars 2025, le peloton sera retiré pour un an et retournera un an plus tard avec les nouveaux véhicules CLRV (cf. supra).

- JTF¹⁸ 2024

Cette participation se fait sous forme de mission de stand-by. En tant que nation-cadre de l'Eurocorps, le Luxembourg participe à la permanence JTF, dont l'Eurocorps assume le rôle de Quartier général (JTF HQ) pour l'année 2024.

L'Armée luxembourgeoise participe avec 7 personnes : les deux militaires détachés auprès de l'Eurocorps et 5 militaires qui forment une équipe SIBCRA¹⁹ intégrée dans un peloton BENELUX de défense CBRN²⁰.

Le préavis de mouvement (Notice to Move) des militaires luxembourgeois s'élève à 30 jours.

L'Armée participe aux trois missions de l'UE suivantes :

- EUMAM UA²¹

Cette mission se subdivise en deux parties :

- le « Special Training Command » (STC) à Strausberg en Allemagne ;
- le « Combined Arms Training Command » à Zagan en Pologne.

Le Luxembourg participe au STC, se trouvant sous le commandement de l'Allemagne, sous trois formes :

- par la présence permanente d'un sous-officier ;
- par la possibilité de détacher jusqu'à cinq membres de l'Armée comme instructeurs formant les soldats ukrainiens dans différents domaines.

¹⁷ Mobile SatCom Team

¹⁸ Joint Task Force

¹⁹ Sampling and Identification of Biological, Chemical and Radiological Agents

²⁰ Chemical, biological, radiological and nuclear

²¹ European Union Military Assistance Mission for Ukraine

En 2024, il s'agit des domaines médical (cours « Combat Life Saver » (prochaine formation fin juillet pour deux semaines, dispensée par deux militaires) et « Combat Para Medic ») et de cyber sécurité (cours « Cyber Defence Basics », le prochain étant tenu fin juillet par un membre civil de l'Armée).

- par un entraînement de base (« Basic Training ») au combat donné par des sous-officiers en tant qu'appui de la « Bundeswehr », au profit des forces armées ukrainiennes ; le premier module de 10 jours est terminé, un second module est en cours depuis le 26 juin 2024 et prendra fin le 31 juillet 2024. Le LtCol Reding mentionne que le travail des sous-officiers luxembourgeois est fortement apprécié par la « Bundeswehr ».

- EUTM²²/EUMAM Mozambique

L'Armée n'a pas de personnel sur place, mais fournit des capacités SatCom, précisément en assurant un lien satellitaire de « reach back » de Maputo vers le MPCC²³ à Bruxelles, en passant par la station d'ancrage au Centre militaire du Härebiërg. Le lien est surveillé à partir de Diekirch et en cas de besoin, une équipe MSCT est prête pour se rendre au Mozambique.

Le mandat changera à partir du 1^{er} septembre 2024, la procédure réglementaire étant en cours. La contribution luxembourgeoise diminuera, le lien satellitaire de Chimoio n'étant plus nécessaire, l'antenne a déjà été désinstallée.

- EUNAVFOR MED Op Irini²⁴

L'objet de cette mission est la mise en œuvre et la surveillance en Méditerranée de l'embargo des Nations unies sur le transport d'armes à destination de la Libye. Le Luxembourg ne participe pas avec du personnel, mais au moyen d'un détachement MPRA²⁵. Les avions de la société DEA Aviation Ltd (société enregistrée en Angleterre), des « maritime patrol reconnaissance aircrafts », qui survolent la Méditerranée pour la surveiller, sont stationnés à Sigonella en Sicile et à la base aérienne de Souda en Crète. La société DEA Aviation Ltd exécute la mission avec 7 à 12 membres d'équipage et de personnel au sol.

Discussion

1) M. André Bauler (DP) souhaiterait obtenir des détails sur la mission des Luxembourgeois en Lituanie, en songeant à une éventuelle participation à la surveillance des frontières délicates avec la Biélorussie et l'exclave de Kaliningrad.

Le LtCol Reding précise que la mission des militaires luxembourgeois consiste à fournir une capacité de transport ; cette mission de « real life support » peut s'exécuter dans les trois pays baltes. Le mandat n'inclut pas de mission de surveillance des frontières.

Le Gen Thull explique que, dans un contexte plus large, la mission des « battlegroups » consiste à défendre le territoire et à prendre une position dissuasive. La défense se fait dans le cadre du nouveau concept DDA de l'OTAN : « Deterrence and Defence of the Euro-Atlantic Area », approuvé en 2020 par les Alliés. Un pilier important du DDA du point de vue de la stratégie militaire est d'établir des plans (secrets) et d'effectuer les entraînements correspondants. C'est ce que font actuellement les groupements tactiques en Lituanie et en Roumanie. Le message de dissuasion est transmis aussi par une vaste « strategic communication », faisant comprendre que les Alliés sont prêts dès qu'un incident se produit.

²² European Union Training Mission

²³ Military Planning and Conduct Capability

²⁴ European Union Naval Force – Mediterranean Operation IRINI

²⁵ Maritime Patrol Reconnaissance Aircraft

La contribution luxembourgeoise a pour objet d'approvisionner le « battlegroup » en Lituanie avec tous les moyens logistiques nécessaires. Au sein de l'unité de transport, responsable de l'acheminement du carburant, des munitions, du ravitaillement, etc., les militaires luxembourgeois forment deux équipes de transport de matériel et remplissent leur tâche en situation de combat et hors de combat en fonction des besoins. Ils sont autorisés à passer aussi dans les pays voisins. La surveillance des frontières ne fait pas partie de leur tâche.

L'entraînement dans le cadre du DDA se fait dans le but d'avoir plusieurs centaines de milliers de militaires pour pouvoir intervenir en cas de besoin. C'est pour cette raison que l'Armée luxembourgeoise, au-delà de ses engagements en Lituanie et en Roumanie, doit aussi se préparer en plus grand nombre en augmentant en parallèle considérablement le niveau et l'intensité de ses entraînements.

2) Au sujet de l'EUTM/EUMAM Mozambique, M. Bauler s'intéresse à la cause des tensions au Cabo Delgado, où la situation sécuritaire est décrite comme précaire et tendue.

Le LtCol Reding ne dispose pas d'une étude détaillée sur les groupements combattants, mais fait savoir que l'arrière-plan des tensions est l'islamisme.

✚ M. Franz Fayot (LSAP) s'intéresse particulièrement aux aspects suivants concernant les missions :

- 1) Est-ce que les capacités de l'Armée sont pleinement utilisées par ces missions ou y a-t-il encore une marge de manœuvre ?
- 2) Comment sont sélectionnées les missions auxquelles l'Armée participe ? S'agit-il de missions, auxquelles la participation luxembourgeoise est sollicitée ? Le Luxembourg décide-t-il d'apporter sa contribution en fonction des besoins et capacités requis ?
- 3) Dans le contexte de la future politique européenne de défense, le Luxembourg doit renforcer ses capacités et son autonomie, ce qui se fait déjà par l'augmentation de l'effort de défense, aussi en tant qu'État membre de l'OTAN. Des capacités renforcées permettront d'exécuter davantage de missions. L'orateur souhaiterait savoir si les demandes de participation augmentent déjà maintenant et si l'Armée utilise déjà sa pleine capacité avec les missions auxquelles elle participe actuellement.

Ad 1) :

Une cinquantaine de militaires étant actuellement en stand-by dans le cadre de la VJTF/JTF et une quatre-vingtaine de militaires étant engagés au total jusqu'au 1^{er} juillet 2024, date de la fin de la période de stand-by pour la VJTF, le Gen Thull indique que l'engagement de 40-50 militaires en continu représente la limite pour une armée de la taille de la Lëtzebuerger Armée. *Grosso modo*, selon la règle 1 :10, on peut dire que pour un militaire déployé, il faut avoir dix personnes à l'arrière-plan. Le déploiement de 50 militaires nécessite donc 500-600 personnes pour garantir un déploiement à ce niveau. La limite étant ainsi atteinte pour l'Armée qui compte au total 900 militaires, y inclus les musiciens militaires, les spécialistes, les recrues en train de suivre l'instruction de base, les militaires de la section de sports d'élite, les militaires en service de reconversion, etc., des périodes de stand-by sont possibles de temps en temps, engageant entre 10 et 140 personnes. En cas de déploiement, l'Armée n'aurait cependant pas les moyens de contribuer à long terme à ces missions.

S'efforçant d'être un partenaire solidaire, l'Armée veille à engager un pourcentage élevé de ses effectifs dans les missions. Pour le Gen Thull, ce message revêt une grande importance.

Ad 2) :

Le Gen Thull explique que l'Armée suit le principe de la plus-value. Tenant compte de ses effectifs limités, elle ne propose un engagement de ses troupes qu'en cas de demande exprimant un besoin militaire concret pour une intervention nécessitant des capacités dont dispose l'Armée et dont le déploiement apporte une réelle plus-value sur le terrain.

Il faut aussi tenir compte du contexte géopolitique. Tantôt, l'Union européenne est plus sollicitée, tantôt, c'est l'OTAN. L'actualité détermine également le choix des missions, auxquelles participe l'Armée. Conformément à la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise, la décision de participation est prise par le Gouvernement en conseil après consultation des commissions compétentes de la Chambre des Députés.

Ad 3) :

Comme il vient d'être indiqué, l'Armée aura besoin de 200-300 militaires supplémentaires pour arriver à remplir ses tâches. Les demandes de missions augmenteront au niveau international et donc aussi à l'égard du Luxembourg.

Le Gen Thull explique ce que signifie le nouveau concept DDA (cf. supra), qui transpose la nouvelle situation géopolitique au plan militaire. Avant, l'OTAN pouvait déployer 40 000 militaires formant la NATO Response Force (NRF). Le nouveau concept permet de déployer immédiatement 300 000 militaires et 500 000 militaires supplémentaires endéans 180 jours. Au niveau de l'UE, les effectifs déployables sont passés par la boussole stratégique adoptée en 2022 de 1 500 à 5 000 militaires. L'UE n'est pas en mesure d'assurer la défense d'un État membre avec ces effectifs. Une Europe de la défense capable de se défendre nécessiterait également 800 000 militaires. Si l'UE et l'OTAN devaient chacun avoir 800 000 militaires déployables, on dépasserait l'idée du « single set of forces », concept-clé de la coopération UE-OTAN²⁶. Se poseraient alors les questions des coûts et des efforts à demander à la population. Les réponses à ces questions relèvent de la politique.

Monsieur le Président de la Commission de la Défense remercie les intervenants pour leurs explications.

2. Approbation d'un projet de procès-verbal

Le projet de procès-verbal est approuvé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

²⁶ https://www.eeas.europa.eu/eeas/nato-and-eu-strength-complementarity_und_en